



ANIMATIONS DE RUE

Formulaire de demande d'autorisation de représentations sur le domaine public

COORDONNEES COMPLETES DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

Téléphone / 

Courriel / @

- Particulier :
- Groupe - merci de préciser le nombre de personnes :
- Association ou organisme :

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Type d'animations et matériel mis en place :

Semaine sollicitée (du lundi au dimanche) :

REMARQUES :

- le coût de l'autorisation est de 55€ par semaine de 1 à 3 personnes et 110€ pour des groupes de + de 3 personnes
- l'autorisation d'exercer une activité artistique sur le domaine public est personnelle et délivrée à titre précaire et révocable
- l'utilisation de petit matériel audio autonome est autorisée
- les prestations musicales ou avec support musical devront durer 1h maximum avec une interruption de 45 minutes entre deux passages si l'artiste reste sur le même emplacement. Le volume sonore des prestations ne doit pas engendrer des nuisances excessives pour le voisinage
- il appartient aux artistes d'être en règle auprès des différents organismes susceptibles d'exercer des contrôles sur leurs activités

(Remplir au verso S.V.P.)



REFERENCES ARTISTIQUES

FORMATION – DIPLOMES

EXPERIENCE

Joindre un support audio et/ou visuel ou indiquer un lien internet myspace, youtube etc.

Documents à fournir

- le formulaire dûment complété et signé accompagné du règlement également signé
- une copie de la carte d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité
- une copie de la souscription d'une police d'assurance type « Responsabilité Civile » garantissant les risques liés à l'activité exercée sur le domaine public
- un exemplaire complété et signé du formulaire Cerfa n°13939*01 en cas de vente au déballage (CD, DVD, etc.)

DATE

SIGNATURE

⇒ Les documents sont à transmettre au moins 15 jours avant la date souhaitée par courriel à l'adresse :

noemie.pereira@colmar.fr